

# ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2013

---

INDÉPENDANCE DE L'EXPERTISE EN MATIÈRE DE SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT ET  
PROTECTION DES LANCEURS D'ALERTE - (N° 650)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N° 38

présenté par  
M. Roumegas

-----

### AVANT L'ARTICLE PREMIER

À l'intitulé du titre I<sup>er</sup>, après le mot :

« santé »,

insérer le mot :

« publique ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'harmonisation rédactionnelle.